

J'aimerais maintenant parler d'un autre point. Il s'agit du deuxième rapport du comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'étudier les règlements et autres textes réglementaires. Comme d'autres bills que le gouvernement présente, le bill C-25 comporte un certain nombre de dispositions, mais une grande partie de ce qui sera fait le sera par décret du conseil. Que dit le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes à ce propos? Il dit:

Le comité désire qu'en principe toutes les mesures législatives et règles subordonnées édictées par la Couronne, les mandataires de celle-ci et tout délégué ou subdélégué du Parlement, soient assujettis à la vérification du Parlement, à moins qu'elles n'y soient expressément soustraites.

Autrement dit, le gouvernement produit des règlements et des règles établies par décret du conseil à la façon d'une ligne de montage. A chaque bill, le gouvernement étend le droit de légiférer en dehors du Parlement. Les lois devraient être étudiées au Parlement, y être examinées et mises aux voix. Je vois le député d'Assiniboia (M. Goodale) hoher la tête, mais je sais qu'il a voyagé avec le ministre des Transports (M. Lang) et pris de mauvaises habitudes.

• (2110)

Et le rapport continue:

Toute exception à cette vérification devrait être faite explicitement et être justifiée par des motifs péremptoirs . . .

Toutes les mesures législatives et règles subordonnées devraient, à moins, encore ici, de motifs péremptoirs les y soustrayant, être enregistrées auprès d'une seule instance et publiées.

Je veux simplement dire que j'espère que ces dispositions doivent être ajoutées au bill à titre de règlement lorsque le bill sera renvoyé au comité.

Pour ce qui est des droits de la personne, il me semble que l'éducation soit la meilleure façon de persuader qu'il faut assurer l'épanouissement de l'humanité et de l'égalité par tout le pays. Je ne critique pas le gouvernement mais je dois avouer avoir été assez choqué d'apprendre que les tout premiers Canadiens, les Indiens, sont soustraits à l'application des dispositions du bill parce que leurs droits et privilèges sont garantis aux termes de la loi sur les Indiens. Ayant déjà représenté l'ancienne circonscription de Bow River où sont situées les réserves Blackfoot et Morley, je sais que les Indiens sont assez sceptiques de ce que leurs traités et droits soient précisés dans la loi sur les Indiens et que par conséquent, ils répugnent à voir leurs quelques droits être même mentionnés dans un bill qu'on dit porter sur les droits de la personne.

Voici en très peu de mots ce qu'a dit Léon Tolstoï à ce sujet:

Il est très facile d'enlever un enfant à une prostituée ou à un mendiant. Il est très facile, lorsqu'on a de l'argent, de voir à ce qu'il soit lavé, habillé de façon correcte, nourri et même instruit dans diverses sciences; mais nous qui ne gagnons même pas notre pain, il ne nous est pas seulement difficile de lui enseigner à gagner son pain, cela nous est impossible; nous lui enseignons le contraire par notre exemple même, par ces biens matériels qui rendent sa vie plus confortable et qui ne nous ont rien coûté.

En d'autres mots, nous pouvons adopter des lois de ce genre, mais tant qu'il existera des inégalités économiques au Canada—et il y a d'énormes inégalités économiques présentement du fait du taux élevé de chômage dans les Maritimes, au Québec et dans d'autres régions du Canada—nous ne pourrions légiférer contre la discrimination économique. A moins d'assu-

#### *Droits de la personne—Loi*

rer l'égalité économique au Canada, aucune mesure législative n'apportera de solution valable.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Bravo!

**M. Woolliams:** Sérieusement, je suis toujours heureux d'entendre à la Chambre le député de Winnipeg-Nord-Centre parler des pensions, en raison de l'inégalité qui existe entre les pensions versées aux femmes et aux hommes. Ce bill n'y remédiera pas, sauf si un autre vient réaliser son objet.

A propos d'égalité des sexes, il y a une observation que j'aimerais faire. Nous en avons beaucoup entendu parler. On peut en être convaincu et le dire, c'est facile, mais l'égalité ne sera pas assurée du jour au lendemain, à cause des préjugés qui existent.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Woolliams:** Mon honorable ami rit, je me demande pourquoi. Je vais donner un exemple que j'ai constaté dans ma ville. La compagnie de téléphone embauche une dépanneuse. Ce n'est pas parce que l'équipe compte une femme parmi 100 hommes que l'égalité est chose faite. Cela ne fait que masquer une réalité fort déplaisante. Mon honorable ami rigole encore. Je suis certain que les femmes ne trouvent pas la chose amusante. Le bill en parle. Quand nous parlons de sexe ce n'est pas dans le même sens que le député, j'en suis certain. Tout ce que je dis, c'est qu'on n'assurera pas l'égalité de la femme avec une loi qui camoufle une abjecte réalité, tout simplement, en faisant engager une ou deux femmes à égalité de salaire. Cela ne veut rien dire. C'est une concession, rien d'autre.

Je le répète encore une fois, créer un tribunal ou une commission chargée de faire appliquer le bill avec les sanctions qu'il comporte, c'est mettre sur pied un organisme bureaucratique doté de pouvoirs absolus, qui risque de détruire la liberté par des décisions erronées, en matière de race, d'origine nationale ou ethnique, de couleur, de religion, d'âge, de sexe, de situation de famille ou d'état de personnes graciées. Le bill devrait ouvrir le droit d'appel. Il devrait être possible de faire appel devant toutes les cours supérieures de toutes les provinces. Un contrôle indépendant s'impose. Car il suffit que quelqu'un porte plainte et que, pour une raison ou pour une autre, le tribunal conclue à la discrimination, pour que l'intéressé risque qu'on ferme son établissement de commerce et de subir toutes sortes d'ennuis.

Tous les Canadiens ont un droit inaliénable, celui d'en appeler de la décision de toute instance administrative qui entendra des témoignages. Cela dit, j'ajouterai que c'est à mon avis la remarque la plus importante que j'avais à faire dans le cadre de ce débat.

**Une voix:** Et le reste?

**M. Woolliams:** Vous ne comprendriez pas et je le regrette pour vous.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de terminer sur cette note, qui concerne le bill, la loi sur les tables d'écoute et d'autres lois. J'aimerais vous lire un poème que j'ai déjà cité par le passé. C'est mon poème favori. Le voici: